Zeitschrift: Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse

Herausgeber: Aînés

Band: 14 (1984)

Heft: 11

Rubrik: Pro Senectute : pour la vieillesse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



SECRÉTARIATS CANTONAUX:

Genève, 5, place de la Taconnerie (022) 21 04 33 Lausanne, 51, rue du Maupas (021) 36 17 21 La Chaux-de-Fonds, 53, av. L.-Robert (039) 23 20 20 Bienne, 8, rue du Collège (032) 22 20 71 Delémont, 49, avenue de la Gare (066) 22 30 68 Tavannes, 4, rue du Pont (032) 91 21 20 Fribourg, 26, rue Saint-Pierre (037) 22 41 53 Sion, 7, rue des Tonneliers (027) 22 07 41

67e assemblée des délégués de Pro Senectute

Schaffhouse, 25 septembre 1984

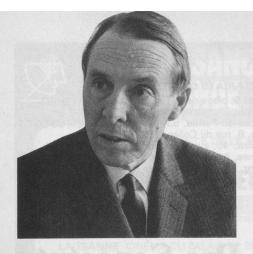
Passé, présent, futur

C'est dans la salle historique du Parlement de Schaffhouse que s'est tenue cette importante réunion sous la présidence de M. H.-P. Tschudi, ancien président de la Confédération, et en présence de délégués venus de tous les cantons suisses, fort aimablement accueillis par les autorités de ce sympathique canton lié par alliance perpétuelle aux Confédérés depuis 483 ans.

Après de chaleureux souhaits de bienvenue du conseiller d'Etat Kurt Waldvogel, l'assemblée vécut le moment fort de la journée: l'exposé d'ouverture du président Tschudi. Nous en extrayons de larges passages, cette allocution faisant le point de la situation des personnes âgées et de l'activité de Pro Senectute avec une clarté qui ne laissa aucun participant indifférent.



(Bichalfhaufen



La tâche importante dévolue à la Fondation Pro Senectute est de veiller au bien-être des personnes âgées. L'amélioration de la législation sur l'aide à la vieillesse est également l'une de ses préoccupations majeures. Vous voudrez donc bien me permettre de relever quatre sujets d'actualité dans cette allocution d'ouverture:

- la prévoyance professionnelle;

 l'amélioration des prestations complémentaires;

- la 10^e révision de l'AVS et

- l'assurance-maladie.

Prévoyance professionnelle

Après une très longue gestation, c'est le 1er janvier 1985 que doit entrer en vigueur la loi fédérale sur le 2e pilier. Bien que la loi représente sans aucun doute un progrès social et que le développement de la politique sociale ne soit pas interrompu, un certain scepticisme est compréhensible. Par conséquent, une amélioration de la nouvelle loi fédérale va s'imposer. Le Parlement était conscient de cette nécessité, et c'est pourquoi il a chargé le Conseil fédéral de proposer en temps utile une révision devant permettre à la prévoyance professionnelle, ajoutée à l'AVS/AI, d'assurer aux personnes âgées, aux survivants et aux invalides la continuité de leur mode de vie. L'opinion publique exigera le respect de cet engagement, mais la révision ne doit pas être précipitée. Elle ne conduira à un résultat satisfaisant que lorsque les expériences faites pourront faire clairement ressortir aussi bien ce qui est valable que les carences. C'est sur ces bases qu'il sera possible d'aborder la révision nécessaire.

Prestations complémentaires

Par une requête solidement étayée, notre fondation a réclamé d'importantes modifications à la loi sur les prestations complémentaires. Nous sommes reconnaissants au conseiller fédéral A. Egli, chef du Département fédéral de l'intérieur, d'avoir accueilli favorablement cette requête et d'avoir soumis à la procédure de consultation un projet qui tient largement compte de nos desiderata. Cette consultation a presque partout été favorablement accueillie. Il est inévitable que certaines divergences d'opinion subsistent quant à la répartition des frais entre Confédération et cantons, mais cela ne doit pas retarder une révision urgente. Un projet doit être rapidement soumis aux Chambres et i'espère qu'une importante amélioration sera décidée pour les prestations complémentaires, car de nombreuses personnes très âgées qui ont besoin de soins dépendent d'une aide plus importante. Cette révision de la loi doit aussi pourvoir à une augmentation des subventions fédérales accordées à Pro Senectute de manière à nous permettre d'aider encore mieux les vieilles personnes dans le besoin.

Vers la 10^e révision

L'assurance-vieillesse a, comparativement aux prestations complémentaires financées par les impôts des contribuables, d'évidents avantages aussi bien pour les personnes âgées que pour la communauté. C'est pourquoi il ne faut pas renoncer à une nouvelle amélioration de l'AVS. La 10^e révision en discussion depuis longtemps vise deux buts: une meilleure situation de la femme dans l'AVS, et la limite d'âge flexible.

Malheureusement, la Commission fédérale de l'AVS n'a pas réussi d'emblée à présenter des propositions persuasives pour la 10^e révision. Son projet relatif à la situation de la femme s'est heurté à une nette opposition des organisations féminines, et l'on ne peut pas opérer une révision de la loi contre la volonté des intéressés. La limite d'âge flexible soulève de difficiles problèmes. Pourtant une telle mesure apporterait de nettes améliorations puisque les assurés seraient à même d'organiser à leur gré une partie importante de leur existence.

Le système de la limite d'âge flexible est préférable à l'abaissement généralisé de l'âge de la retraite, car de nombreux assurés ne désirent pas abandonner prématurément une activité professionnelle qui leur tient à cœur. On ne doit pas capituler devant les difficultés auxquelles se heurte la réalisation d'une «retraite à la carte» qui présente des avantages certains, d'autant

moins que des modèles satisfaisants existent à l'étranger. Si les risques financiers liés à l'introduction générale de la limite d'âge flexible sont trop grands, on pourrait procéder par étapes. Par exemple accorder pour commencer cette facilité aux assurés gravement atteints dans leur santé ainsi qu'aux travailleurs de force. Il est évident que l'assuré qui prendrait sa retraite prématurément devrait tenir compte d'une certaine diminution de sa rente.

L'assurance-maladie

A part l'assurance-vieillesse, l'assurance-maladie revêt une grande importance pour les personnes âgées. Nombreux sont nos protégés qui seront durement touchés par la massive augmentation des primes. D'autres ne sont pas assurés pour les frais de traitement et tombent dans le besoin lorsqu'une maladie grave les atteint. Une amélioration efficace de l'assurancemaladie est importante et urgente pour les personnes âgées, avant tout en ce qui concerne les soins médicaux donnés à domicile. Malheureusement, nous sommes toujours obligés de nous battre dans ce domaine pour des questions de principes au lieu de pouvoir nous entendre sur des solutions intermédiaires.

Pro Senectute se doit d'adresser un pressant appel aux autorités, partis politiques, associations de médecins et caisses-maladie afin que ces problèmes soient examinés avec une compétente attention et qu'un compromis socio-politique satisfaisant soit trouvé. Un accord dans le secteur des caisses-maladie, sur le modèle de celui existant dans l'industrie des machines et de la métallurgie, doit être réalisé sans délai.

Après ce magistral exposé, l'assemblée adopta les divers rapports 1983: du comité, des comptes, de révision, et le budget 1985. Il est intéressant de préciser que le montant de la collecte 1983 sera réparti comme suit: 94% aux comités cantonaux, 6% à la caisse centrale.

Recherche sur le vieillissement

Le comité de direction avait décidé à l'unanimité, au cours de sa séance du 23 août 1983, de présenter la requête suivante à l'assemblée des délégués:

«L'assemblée des délégués autorise le comité de direction à fonder le cas échéant, seul ou conjointement avec d'autres institutions, une Fondation pour la recherche sur le vieillissement, dans la mesure où la Confédération en donne mandat à Pro Senectute et où les sources de financement nécessaires sont trouvées.»

On sait que l'assemblée des délégués avait repoussé cette requête par 28 voix contre 23, mais avait chargé le comité de direction de continuer à suivre cette affaire. En conséquence le comité de direction a décidé de soumettre la proposition suivante à l'assemblée des délégués:

1. L'assemblée des délégués est d'accord que la Fondation suisse Pro Senectute participe avec la Société suisse de gérontologie, la Communauté suisse pour l'étude des problèmes de la vieillesse ainsi que d'autres éventuels institutions et organismes à la création d'une Fondation suisse pour la recherche sur le vieillissement.

2. L'assemblée des délégués prend connaissance en l'approuvant de l'intention du comité de direction de

ne participer à la création de la Fondation suisse pour la recherche sur le vieillissement que si suffisamment de moyens sont assurés pour permettre l'exécution de missions de recherche pendant trois ans au moins.

Accepté sans discussion.

Elections complémentaires au comité de direction

Pour la période 1983-1986, ont été élus au comité central: Mme Isa Hämmerli (Grisons), Mme Lisa Ackermann (Saint-Gall), et M. Aurelio Longoni (Tessin).

M. Jean-François Bourgeois, chef du service chargé des questions de la vieillesse à la Fédération des coopératives Migros, a été appelé à succéder à Mme Arina Kowner, directrice à la même fédération, démissionnaire.

Enfin, en remplacement de M. Konrad Keller, démissionnaire, la Société suisse d'utilité publique a désigné comme membre du comité de direction de Pro Senectute, dès le 1^{er} janvier 1985, M. Kurt Sovilla, de Lucerne.

Pro Senectute et CH 91

Le rapport final de la Commission CH 91, qui traite du concept des festivités et des manifestations liées au

700e anniversaire de la Confédération helvétique en 1991, donne tous renseignements sur ce qui est projeté quant à la thématique, à l'organisation et aux participants. Depuis la publication de ce rapport, plusieurs cantons ont donné leur consentement à la création de la Fondation CH 91; elle peut donc être maintenant valablement constituée puisque la Confédération a également communiqué son acceptation. Le moment est donc venu, pour les institutions telles que Pro Senectute, de décider si, et le cas échéant à quelles conditions et sous quelle forme, elles veulent participer à CH 91.

On en reparlera de façon concrète dans une année. Jusque-là, l'étude se pour-

suit.

Présent, passé, futur

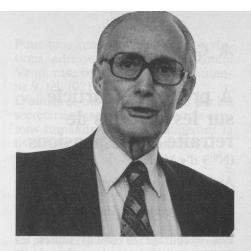
L'allocution de clôture fut prononcée par le vice-président de l'assemblée des délégués, l'ancien conseiller aux Etats Louis Guisan. Dans ce message plein de sensibilité et de cœur, l'orateur souligna que les vieux qui ont des projets sont des êtres heureux. Or, Pro Senectute rend avant tout des services pratiques, et le succès de ses actions concrètes lui ouvre un nouveau champ d'action. Le mal de vivre peut dégénérer en drame. Aujourd'hui, dans ce domaine, la religion et la psychiatrie ne suffisent plus. Alors, que faire pour que les aînés gardent le goût de vivre? Tant qu'il y a de la vie, il y a de l'avenir. Chacun a un futur à vivre et personne n'est exclu de l'avenir. Ce qu'il faut, c'est que les aînés continuent de se sentir responsables d'eux-mêmes. Pro Senectute y travaille.

Etre âgé en l'an 2000

Ce thème fut présenté par M. Peter Binswanger, président du comité de direction, qui sut définir avec bonheur l'évolution socio-économique et les conséquences pour Pro Senectute d'une réalité future dont il est bon de se préoccuper dès à présent. L'exposé de M. Binswanger fut suivi d'une étude très fouillée de Mme Rita Baur, de Prognos S.A., Bâle. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

Voici quelques extrait de l'exposé de M. Binswanger.

Pro Senectute s'est fixé comme but principal de maintenir ou d'améliorer la qualité de la vie des personnes âgées par des prestations en services adaptées à notre époque et de nouvelles for-



mes d'aide à la vieillesse. Ce qui est moderne aujourd'hui ne le sera pas forcément dans dix, dans vingt ans. Est-il judicieux, demande M. Binswanger, d'établir des pronostics sur ce que sera le monde dans lequel vivront les vieux dans dix ou vingt ans?

En notre qualité de plus grande et plus influente organisation privée d'aide à la vieillesse en Suisse, nous ne pouvons pas nous satisfaire de penser seulement à «aujourd'hui». Sans négliger le présent, nous devons aussi nous préoccuper de «demain»; nous ne pouvons pas nous contenter des réalisations actuelles, nous devons déjà nous mettre en situation d'agir sur l'évolution qui se prépare.

C'est pourquoi il s'agit pour nous de faire ce qui est nécessaire aujourd'hui, sans perdre de vue les changements susceptibles de se produire à l'avenir. Le comité de direction considère la rapide application de nos actuels «objectifs» comme notre tâche la plus

urgente

Les évolutions démographiques sont plus que les autres prévisibles avec un maximum de justesse, bien que les prévisions statistiques en démographie ne soient pas d'une sûreté absolue. Une catastrophe, une épidémie par exemple, peuvent remettre en question toutes les estimations, et cela dans un sens comme dans l'autre, tout dépendant de la catégorie principalement touchée: les jeunes ou les vieux! La découverte d'un moyen de lutte efficace contre le cancer peut encore détériorer la pyramide des âges, alors qu'une natalité en augmentation peut l'améliorer. Nous ne devons ainsi pas baser toute notre conception sur une progression continue du vieillissement et il ne nous faut pas écarter la possibilité d'un renversement de la situation.

On le voit, beaucoup d'idées furent émises au cours de l'assemblée de Schaffhouse. Des développements suivront, auxquels notre journal ouvrira ses colonnes aux moments opportuns.

A propos de l'article sur les maisons de retraite et les pensions

(Nº 9 d'«Aînés»)

Après avoir reçu plusieurs réactions concernant cet article, Mme Monique Humbert souhaite élargir encore le dialogue

Elle encourage vivement toutes les personnes intéressées à exprimer leurs remarques à ce sujet, que ce soit par écrit ou par téléphone.

Une possibilité d'approfondir ce thème en vous inscrivant au groupe d'échange et de réflexion proposé par Pro Senectute, Genève*.

Assurance-maladie des personnes âgées

Les personnes qui ont contracté une assurance-maladie après l'âge de 50 ans devaient, jusqu'à présent, payer elles-mêmes les frais hôteliers en cas d'hospitalisation, soit Fr. 35.— par jour.

A partir du 1^{er} janvier 1984, toutes ces personnes ont la possibilité de compléter leur assurance afin que les frais hôteliers soient également couverts.

Pro Senectute Genève vous encourage à faire cette démarche auprès de votre caisse maladie. Evidemment, cela va augmenter votre cotisation, mais comme les frais hôteliers vont augmenter eux aussi, il s'agit d'une sage précaution.

Pour les personnes qui bénéficient des prestations complémentaires, fédérales et cantonales, cette différence de prime sera prise en charge.

Pour tout renseignement à ce sujet, notre Service social est à votre disposition pour vous informer, vous aider. Prenez rendez-vous!*

Montage audio-visuel sur les foyers de jour

Ce montage, d'une durée de 13 minutes, est à disposition des groupements et institutions qui désirent mieux connaître la vie et les activités des foyers de jour à Genève.

Possibilité de l'obtenir auprès de la Fondation pour la vieillesse*.

H. M.

Séjour de fin d'année à Ascona, Hôtel Mulino

Date: du mercredi 26 décembre au vendredi 4 janvier 1985.

Prix: chambre à 2 lits et pension complète (sans boissons) Fr. 580.—. supplément pour chambre à 1 lit, Fr. 60.—. Le nombre des chambres à 1 lit est très limité.

Dernier délai d'inscription: 8 décem-

Renseignements et inscription à Pro Senectute, rue Saint-Pierre 26, 1700 Fribourg, tél. (037) 22 41 53.

A NEUCHÂTEL

Plus de solitude entre Noël et Nouvel An

Inscrivez-vous à notre séjour d'Interlaken du 29 décembre au 2 janvier 1985.

Voyage en autocar au départ du Locle, La Chaux-de-Fonds, Neuchâtel pour Fr. 370.— en chambre à 2 lits. Fr. 30.— en plus pour chambre à 1 lit. Hôtel «Harder Minerva».

Renseignements et inscriptions: Pro Senectute, secrétariat cantonal, avenue Léopold-Robert 53, 2300 La Chaux-de-Fonds, tél. (039) 23 20 20.

La Chaux-de-Fonds

Chauds, confortables... ils sont en rayon les vêtements pour dames et messieurs, à des prix sans concurrence

Boutique du 3^e âge, du lundi au vendredi de 14 h. à 17 h., rue de la Serre 69, tél. (039) 23 18 19.

Les bénéficiaires AVS trouveront dans un vaste choix de quoi compléter leur garde-robe d'hiver.

La Boutique reçoit toujours avec reconnaissance des vêtements en parfait état. Merci!

Prenez 10 minutes...

... pour consulter le nouveau programme bilingue de l'Université populaire. Rien qu'en français vous y trouvez 56 cours, sans compter les cours de langues. Plusieurs de ces leçons se donnent en collaboration avec l'Université de Berne. Et, il n'y a pas que la Berne française. De l'important apport romand je ne cite que trois noms: Mme Marianne Wenk, MM. François Schaller et Renato Burgi. En ce début de novembre vous pouvez encore participer à de nombreux cours, même si vous avez raté la table ronde du 20 septembre (c'était une première suisse).

— Ouais, bien beau ce blabla, j'n'ai pas d'programme! Vous en trouvez au siège de Pro Senectute, rue du Collège 8 ou à l'Université populaire. De 9 h. à 11 h. 45, téléphonez au 23 13 43. Mmes Romano et Trachsler, serviables et charmantes vous répondront.

E. H.

A JURA BERNOIS

2×3

Samedi 3 novembre a lieu à Sonceboz la 3^e fête des aînés. De votre participation dépend le succès. Ne trouvez pas d'excuses pour ne pas y aller. «Les excuses c'est comme les fausses dents; plus ça a l'air vrai, plus c'est faux»... a dit dans un sermon le pasteur de Sainte-Croix...

E. H.

Rencontre automnale

La rencontre automnale des Clubs d'aînés du Jura bernois et Bienne romande n'aura pas lieu le 3 novembre comme annoncé, mais le 10 novembre à 14 h. à la Halle de gymnastique de Sonceboz.

Au programme: Chants populaires, groupe de gymnastique du 3^e âge, chorale, Baby Girls, orchestre champêtre, tombola, etc.

Nous vous attendons très nombreux. Le comité

^{*} Pro Senectute Genève, place de la Taconnerie 5, 1204 Genève, tél. 21 04 33 (8 h. - 12 h. et 14 h. - 17 h.).

Marche et exercice: participez!

Le Service des loisirs de Pro Senectute Vaud organise, en collaboration avec la Fédération vaudoise de gymnastique, natation et sport pour personnes âgées, des après-midi de marche. Il s'agit en fait de promenades au cours desquelles des mouvements respiratoires appropriés sont exécutés pour se mettre en bonne forme en vue de la pratique du ski de fond. Ceux qui ne s'adonnent pas (encore?) à ce sport, mais qui désirent participer à ces randonnées, dirigées par des moniteurs et monitrices de gymnastique, seront les bienvenus!

Ces marches se font en automne dans différentes régions du canton, selon programme ci-dessous.

Nyon: les lundis après-midi dès le 22 octobre 1984. Rendez-vous à 13 h. 30 devant la gare. Renseignements complémentaires: Mme Janine Jaquiéry, tél. (022) 61 44 22, Mme Lisette Ramel, tél. (022) 61 23 70, ou Pro Senectute, tél. (021) 36 17 21.

Morges: les lundis après-midi, dès le 22 octobre. Rendez-vous à 14 h. à l'entrée du Parc de la place des Sports. Renseignements: Mme Gilberte Agier, tél. (021) 76 33 11, ou Pro Senectute, tél. (021) 36 17 21.

Lausanne: les lundis après-midi, dès le 15 octobre. Rendez-vous à 14 h. au camping de Vidy, devant la fon-

taine de granit. Renseignements: Mme Marguerite Destraz, tél. (021) 26 41 39, Mme Claire-Lise Roessinger, tél. (021) 32 20 76, ou Pro Senectute, tél. (021) 36 17 21.

Yverdon: les lundis après-midi, dès le 15 octobre. Rendez-vous à 14 h. devant le Kiosque à musique. Renseignements: M. Arnold Eschler, tél. (024) 21 21 45, M. et Mme Feuz, tél. (024) 24 43 04, ou Pro Senectute, tél. (021) 36 17 21.

Oron: les jeudis après-midi, dès le 6 septembre. Rendez-vous à 14 h. à la place de l'Eglise catholique. Renseignements: Mme Gilberte Diserens, tél. (021) 93 74 10, Mme Elisabeth Dufey, tél. (021) 93 03 75, ou Pro Senectute, tél. (021) 36 17 21.

Aigle: les lundis après-midi, dès le 12 novembre. Rendez-vous à 14h. devant la gare d'Aigle. Renseignements: Mme Juliette Durussel, tél. (025) 26 24 81, ou Pro Senectute, tél. (021) 36 17 21.

Les après-midi de ski de fond reprendront début janvier. Nous en reparlerons. Ces randonnées auront lieu, comme précédemment, à la Givrine, chaque vendredi, dès le 11 janvier au Mollendruz, chaque lundi, dès le 7 janvier, aux Rasses, chaque mardi, dès le 8 janvier, et aux Diablerets, chaque lundi, dès le 7 janvier.

Nos séjours dans la neige remportent toujours un grand succès. Les inscriptions affluent et l'un d'eux est déjà complet: celui du 14 au 18 janvier à Crans. Il reste des places pour tous les autres dont on vous rappelle les lieux et dates ci-après:

Crans, du 7 au 11 janvier 1985. Les Rasses, du 21 au 25 janvier 1985. La Lenk, du 28 janvier au 1^{er} février 1985. Les Diablerets, du 25 février au 1^{er} mars 1985.

Pour tous renseignements et inscriptions, adressez-vous à Pro Senectute Vaud, case postale 244, 1000 Lausanne 9, tél. (021) 36 17 21.

D'autres séjours sont organisés par les secrétariats cantonaux des autres cantons romands, nous en publierons la liste dans un prochain numéro.

Va et redécouvre ton pays

Le prospectus 1985 est sorti de presse. Comme chaque année, des excursions et des manifestations inédites et séduisantes, selon la tradition, vous sont proposées. Nous vous le présenterons dans le prochain numéro. En attendant, demandez le programme... à Pro Senectute Vaud, case postale 244, 1000 Lausanne 9, ou tél. (021) 36 17 21.

Fédération vaudoise des clubs d'aînés

L'assemblée annuelle d'information et d'échange d'expériences aura lieu à Pully à la grande salle, le lundi 12 novembre, dès 9 heures.

Nouvel An à Paris

A ceux qui sont seuls à Nouvel An ou qui désirent fêter ce cap dans la joie, joignez-vous au petit groupe de Jean Carrel, responsable du Service des loisirs de Pro Senectute Vaud, tél. (021) 36 17 21. Vous serez comblés et passerez un Nouvel An inoubliable. Inscrivez-vous vite! Les places sont limitées.

A VAUD

Une heure avec Daudet

au Centre Pierre-Mercier, Florimont 24, 1006 Lausanne, le mardi 27 novembre à 14 h. 15.

Trois contes extraits des «Lettres de mon Moulin», dits par Madeleine Jéquier, illustrés de 75 diapositives tirées d'originaux du peintre Pierre Bastide (1900). Musique: Intermèdes de l'Arlésienne, de G. Bizet.

Un spectacle plein de charme.

A VALAIS

Les aînés au Comptoir

Comme chaque année, la Direction du Comptoir de Martigny a accordé l'hospitalité d'un stand à Pro Senectute Valais. L'utilité de celui-ci n'est plus à démontrer: pendant toute la durée de la manifestation, les collaboratrices de Pro Senectute animées par Mme Colette Ravera pratiquent l'art de l'accueil, de l'écoute et de l'information. Le mardi 2 octobre fut la journée des

aînés qui coïncidait avec celle de la commune de Brigue. Une journée bien remplie et partitulièrement séduisante. A signaler une remarquable conférence de M. Léonard Gianadda sur Rodin, à la Fondation Gianadda. «Aînés» a consacré une page à cette merveilleuse exposition dans son numéro 5 de mai 1984; une exposition qui émerveilla les très nombreux participants à cette journée.

Autre geste à signaler, celui du Crédit Suisse qui offrit à chacun la carte journalière d'entrée au Comptoir, où l'ambiance chaleureuse et colorée enchanta les aînés venus de tout le Valais pour vivre ensemble cette manifestation

devenue traditionnelle.